

La justice vénézuélienne déclare non recevable le recours présenté contre le président du parlement



Caracas, 13 mai (RHC-PL)- Le Tribunal Suprême de Justice du Venezuela a déclaré non recevable un recours de l'ex député de l'opposition María Corina Machado contre le président du parlement, Diosdado Cabello, dans lequel elle demandait sa réintégration comme député.

La Salle Constitutionnelle de cette entité a conclu que Diosdado Cabello n'a pas commis de violations constitutionnelles, car les droits à la défense, le procès impartial et l'égalité de la plaidante, qui a perdu entre autres, l'immunité parlementaire et ses fonctions législatives, ont été respectés.

Lors du verdict 207 du 31 mars dernier, le Tribunal avait établi que María Corina Machado a accepté une représentation alterne d'un autre pays auprès d'un organisme international, sans l'autorisation du président du parlement.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/23052-la-justice-venezuelienne-declare-non-recevable-le-recours-presente-contre-le-president-du-parlement>



Radio Habana Cuba